

## **ERRATUM**

### **AVIS PUBLIC DONNÉ LE 17 NOVEMBRE 2020 ANNONÇANT LA CONSULTATION ÉCRITE REMPLAÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 431-28**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

Le premier projet de Règlement numéro 431-28 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de préciser les normes relatives aux projets intégrés concerne l'ensemble du territoire de la Ville d'Otterburn Park et contient des dispositions propres à un Règlement susceptible d'approbation référendaire.

On aurait dû lire à l'avis public publié le 17 novembre 2020, que le premier projet de Règlement numéro 431-28 est susceptible d'approbation référendaire en ce qui concerne les dispositions ayant pour objet :

- ARTICLE 5 - Modification des normes relatives aux bâtiments;
- ARTICLE 6 - Modification des normes relatives au dégagement minimal entre les bâtiments;
- ARTICLE 7 - Modification des normes de l'aire de stationnement extérieur;
- ARTICLE 8 - Modification des normes relatives à l'aménagement des terrains;
- ARTICLE 9 - Modification des dispositions concernant les bâtiments accessoires.

Suite à la publication de ce présent avis, la consultation écrite sur le premier projet de Règlement numéro 431-28 se tiendra jusqu'au 15 décembre 2020 inclusivement.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK LE 30 NOVEMBRE 2020**

Me Julie Waite, greffière